



Voltaire

Correspondance

VII

(1763-1765)

ÉDITION THEODORE BESTERMAN

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

VOLTAIRE

Correspondance

VII

(janvier 1763 - mars 1765)

ÉDITION THEODORE BESTERMAN

nrf

GALLIMARD

CORRESPONDANCE
DE VOLTAIRE

7475. À GABRIEL CRAMER¹

[Vers le 1^{er} janvier 1763.]

Le compositeur me demande de la copie pour les remarques sur l'*Histoire générale*. J'ai tout envoyé à Monsieur Cramer. J'ai l'honneur de l'en avertir.

Où en est-il de ces tristes comédies du grand Corneille ?

Monsieur *Caro* me néglige terriblement, mais je lui pardonne, il est tout occupé de la République.

[Adresse :] À Monsieur / Monsieur Gabriel Cramer / à Genève.

7476. À GABRIEL CRAMER²

[Vers le 1^{er} janvier 1763.]

J'envoie à mon cher *Caro* la feuille B des remarques sur l'*Histoire*, dans laquelle feuille B, il verra quelle a été la bétive de la page 22, et la manière de tout raccommoder, supposé que cette manière soit possible. J'y joins la feuille E, revue et corrigée.

Je souhaite la paix à Genève, et un peu de raison à ceux qui se plaignent qu'on tolère votre édition. On vous jette le chat aux jambes, mais je crois qu'il ne vous égratignera pas.

7477. À JEANNE-GRÂCE BOSC DU BOUCHET,
COMTESSE D'ARGENTAL¹

À Ferney, 2 janvier 1763.

Madame l'ange, le bonhomme V. répond à la belle lettre, bien éloquente, bien pensée, bien agréable, que vous avez adressée à ma nièce, en attendant qu'elle vous remercie elle-même.

1^o Il est vrai que j'ai toujours pensé que mes deux anges favorisaient beaucoup mon demi-philosophe². Comment ne l'aurais-je pas cru ? puisque mes deux anges me l'ont proposé. Ils savent à présent de quoi il est question mais notre demi-philosophe n'en sait rien, et n'en saura rien, si la chose ne se fait pas. Ce qui nous peut intriguer un peu c'est que votre capitaine a fait confidence de son dessein coquet à M. Micaut, aide-major de l'armée d'Étrée, son compatriote, neveu de Montmartel, qui est actuellement à Genève au nombre des patients de Tronchin. M. Micaut en a parlé en secret à une dame qui se porte bien, laquelle l'a redit en secret à une autre dame discrète, de sorte que notre secret est public, et que si le mariage manque, la longue cohabitation dans le même château pourra faire grand tort à notre enfant qui est bien loin de mériter ce tort, et qui est digne assurément de l'estime et de l'amitié de tous ceux qui la connaissent. Elle raisonne sur tout cela fort sensément. Elle se conduit avec sagesse. Je n'ai point connu de plus aimable naturel, et de plus digne de votre protection. Le futur, comme j'ai déjà dit, n'a rien. Je me trompe, il a des dettes; et ces dettes étaient inévitables à l'armée. Je le crois honnête homme, j'espère qu'il se conduira très bien, mais encore une fois, il n'a que des dettes, une compagnie qui probablement sera réformée, un père et une mère qui ont l'air de ne laisser de long-temps leur mort à pleurer à leur philosophe, qui se sont donné mutuellement leur bien par contrat de mariage, et qui ont une fille qu'ils aiment. Voilà belle Émilie à quel point nous en sommes³.

2^o Vous pensez bien que je souhaite que l'édition de

Pierre vaille beaucoup à Marie. Mais si nous avons compté sur tous les beaux seigneurs français qui ont donné leurs noms, nous sommes un peu loin de compte. La plupart n'ont rien payé. Quelques-uns ont payé pour un exemplaire, après avoir souscrit pour cinq ou six. Monsieur le contrôleur général a fait pis; il a écrit qu'il fallait que les frères Cramer lui envoyassent deux cents exemplaires pour lesquels le roi a souscrit, qu'il les paierait en papiers royaux à quarante francs l'exemplaire tandis qu'on les paie argent comptant 48. Si ce ministre fait toujours d'aussi bonnes affaires pour le roi, Sa Majesté sera très à son aise.

Philibert Cramer, très beau garçon, quoiqu'un peu dossu¹, devait solliciter les paiements à Paris, mais c'est un seigneur aussi paresseux qu'aimable et plus attaché à l'hôtel de La Rochefoucauld qu'aux vers de Corneille. Il a de l'esprit, du goût, il n'aime ni *Héraclius* ni *Rodogune*, et a renoncé à la dignité de libraire. Leurs Sacrées Majestés l'empereur et l'impératrice ont souscrit pour deux cents exemplaires, et la caisse impériale n'a pas donné un denier. J'ai pressé les Cramer d'agir, mais il n'y a eu de souscriptions que celles que j'ai procurées. Cependant je sue sang et eau depuis un an, je sacrifie tout mon temps. Il me faut commenter trente-trois pièces, traduire de l'espagnol et de l'anglais, rechercher des anecdotes, revoir et corriger toutes les feuilles, finir l'*Histoire générale* et celle du czar Pierre, travailler pour les Calas, faire des tragédies, en retoucher, planter et bâtir, recevoir cent étrangers, le tout avec une santé déplorable. Vous m'avouerez que je n'ai guère le temps d'écrire à des souscripteurs, que c'est aux Cramer à s'en charger. Je leur ai donné des modèles d'avertissement. Ils ne s'en sont pas encore servis. Il faut prendre patience.

3º J'ai toujours bien entendu qu'on ferait sur le produit une pension au père et à la mère, et cette pension sera plus ou moins forte selon la recette. Si Mlle Corneille a quarante mille francs de cette affaire, il faudra remercier sa destinée, si la somme est plus forte, il faudra bénir Dieu encore davantage. Nous avons déjà donné soixante louis au père et à la mère. Les frais sont grands, la recette médiocre. Les Cramer nous donneront un compte en règle².

4º Maintenant mes anges il faut vous dire un petit

mot d'*Olympie*. Il y a près de deux mois que je l'ai mise sous la clef après avoir eu le bonheur de me rencontrer avec une de vos idées. C'est au quatrième acte, c'est le bon Hiérophante qui apprend à *Olympie* que sa mère s'est donné la mort.

OLYMPIE

*Pontife où courrez-vous ? Protégez ma faiblesse.
Vous tremblez, vous pleurez ! quelle douleur vous presse ?*

L'HIÉROPHANTE

Je pleure votre état.

OLYMPIE

Ah ! soyez-en l'appui.

L'HIÉROPHANTE

Résignez-vous au ciel, vous n'avez plus que lui.

OLYMPIE

Comment ? que dites-vous ?

L'HIÉROPHANTE

*Ô fille auguste et chère
La veuve d'Alexandre...*

OLYMPIE

Ah justes dieux — ma mère !

Eh bien ?

L'HIÉROPHANTE

*Tout est perdu, les deux rois furieux
Bravant également et nos lois et nos dieux,
Franchissant les parvis de l'enceinte sacrée
Encourageaient leur troupe au meurtre préparée;
Déjà coulait le sang, déjà le fer en main
Cassandre jusqu'à vous se frayait un chemin.
J'ai marché contre lui n'ayant pour ma défense
Que les lois qu'il viole, et les dieux qu'il offense.
Votre mère éperdue et s'offrant à ses coups
L'a cru maître à la fois de ce temple et de vous
Lasse de tant d'horreurs, lasse de tant de crimes,
Elle a saisi le fer qui frappe les victimes,*

*L'a plongé dans ces flancs où le ciel irrité,
Vous fit puiser la vie et la calamité.*

OLYMPIE

Je me meurs. — Ô ma mère! — est-elle encor vivante?

L'HIÉROPHANTE

*Cassandre est à ses pieds, et de sa main sanglante
Lui prodigue en pleurant ses funestes secours.
Il demande la mort, et veille sur ses jours.
Elle abhorre, elle craint Cassandre et la lumière
Et levant vers les cieux sa débile paupière,
Allez, m'a-t-elle dit, ministre¹ infortuné
De cet asile saint par le sang profané,
Consolez Olympie, elle m'aime, et j'ordonne
Que pour venger sa mère elle épouse Antigone.*

OLYMPIE

*Allons mourir près d'elle en présence des dieux,
Venez, guidez mes pas — venez fermer nos yeux.*

L'HIÉROPHANTE

Armez-vous de courage.

OLYMPIE

Ô sang qui m'as fait naître!

En pleurant.

J'en ai besoin seigneur — et j'en aurai peut-être².

Voilà à peu près mes divins anges comme cette scène est tournée. J'ai rompu mon serment pour vous, j'ai revu *Olympie*, j'ai pris cette scène pour vous donner un intermède dans la grande affaire que nous traitons.

Pour l'autre idée elle m'a toujours paru impraticable. Si Cassandre a frappé Statira³ sans la connaître, s'il a toujours fait des crimes sans le savoir, la religieuse Statira doit lui pardonner. On ne s'intéresse plus à Statira, elle n'est plus qu'un trouble-fête, la pièce est tuée. Croyez-moi, cela est palpable. N'en parlons plus; et renfermons vite *Olympie*.

⁵⁰ J'ai déjà dit ma pensée sur *Zulime* et sur *Le Duc de Foix* et sur *Le Droit du seigneur* et sur *Mariamne*⁴. Je

crois fermement qu'il ne faut imprimer *Zulime* qu'en cas qu'on la rejoue, et qu'il ne faut l'imprimer qu'avec une autre pièce. Je crois que *Mariamne* et *Le Droit du seigneur* peuvent valoir quelque argent au tripot malgré l'opéra-comique qui est devenu le théâtre de la nation. Voilà mon credo.

6^o Je crois encore que le mariage ne peut se faire à moins de la grâce que j'ai imaginée parce que le père ne donnera pas un denier et que tout au plus il assurera, parce que le fils n'a rien, parce que je donne peu, parce que le Corneille ne sera imprimé qu'à la fin de l'année 1763.

Je compte dans ce moment l'affaire faite ou manquée. Je compte que vous daignez m'en instruire. Quelque chose qui arrive je baise bien humblement le bout des ailes de mes anges. Je leur suis créature attachée jusqu'au dernier moment de ma drôle de vie.

v.

Mes chers anges seriez-vous assez bons pour m'envoyer ce mémoire d'un président au mortier¹, incendié par vos présidents au mortier, cela doit être divertissant.

Respect et tendresse.

7478. À ÉTIENNE-NOËL DAMILAVILLE²

À Ferney, 2 janvier [1763].

J'ai reçu, mon très cher frère, le *petit chapitre* concernant l'*Encyclopédie*³, et j'ai retranché sur-le-champ le *petit article* où je combattais les droits du parlement⁴, quoique je sois bien persuadé que le parlement n'a aucun droit sur les priviléges du sceau; mais je ne veux point compromettre mes frères. Je sais fort bien que quand on s'avise de prendre le parti de l'autorité royale contre messieurs, messieurs vous brûlent; et le roi en rit. D'ailleurs dans le *petit chapitre* des billets de confession et des querelles parlementaires et épiscopales⁵, j'ai dit assez rondement la vérité. J'ai peint les uns et les autres tout aussi ridicules qu'ils étaient, sans pourtant y mettre de caricature.

J'ai lu l'analyse d'*Éponine* avec plus de plaisir que je n'aurais lu la pièce. Je plains le tripot français qu'on appelle théâtre. Je comptais que la divine Clairon viendrait dans le tripot de Ferney, mais je vois bien qu'elle restera dans celui de Paris.

J'ai une envie extrême de lire un mémoire que M. Loyseau fit, il y a quelques années, pour Mlle Alliot de Lorraine¹. J'ai connu cette demoiselle à Lunéville et le style de M. Loyseau augmente ma curiosité. Je demande en grâce à mon frère de m'obtenir cette grâce de M. Loyseau.

J'attends la population de M. de Beaumont². Ce livre sera sans doute ma condamnation. Je n'ai point peuplé, et j'en demande pardon à Dieu. Mais aussi la vie est-elle toujours quelque chose de si plaisant qu'il faille se repentir de ne l'avoir pas donnée à d'autres ?

Nous touchons, je crois, à la décision du Conseil sur l'affaire des Calas. Est-il vrai qu'il faudra préalablement faire venir les pièces de Toulouse ? Ne sera-ce pas plutôt après la révision ordonnée que le parlement de Toulouse sera obligé d'envoyer la procédure ?

Au reste, mes frères, gardez-vous bien de m'imputer le petit livre sur la tolérance³, quand il paraîtra. Il ne sera point de moi, et ne doit point en être. Il est de quelque bonne âme qui aime la persécution comme la colique.

Frère Thieriot se tue à écrire ; dites-lui qu'il se ménage. Cependant, raillerie à part, je lui pardonne s'il mange bien, s'il dort bien, et surtout si son frère m'écrit.

J'embrasse tous mes frères. Ma santé est pitoyable. Écrasez l'infâme.

P.-S. — Il y a un petit mémoire incendié d'un président au mortier⁴ ou à mortier, frère peu sensé de l'insensé d'Argens. Je ne hais pas à voir les classes du parlement se brûler les unes les autres en cérémonie. Cela me paraît fort plaisant, et digne de notre profonde nation. Mais vous me feriez surtout un plaisir extrême de m'envoyer, par la première poste, le mémoire du président au mortier.

7479. À **PIERRE MARIETTE**¹

Au château de Ferney,
2^e janvier 1763.

Je ne manquerai pas, Monsieur, de faire tout ce qui dépendra de moi, dès que j'aurai lu le mémoire que vous voulez bien m'annoncer, et que sans doute vous me ferez parvenir contresigné.

Je suis attaché à M. Duverney depuis bien longtemps; je lui ai obligation, je me croirai trop heureux d'engager mes amis à le servir, mais je sais qu'il n'en a pas besoin, et qu'il ne peut avoir un mauvais procès.

Vous n'auriez point sans doute reçu mon paquet² concernant des échanges que je fais avec l'Église, et qui exigent, je crois, une ratification du Conseil. Ce n'est qu'une simple affaire de forme. M. Damilaville vous a sans doute fait parvenir les pièces par la petite poste.

Vous acquérez beaucoup d'honneur, Monsieur, en prenant la défense de l'innocence de Calas, et l'honneur dans votre noble profession, amène tôt ou tard la fortune.

Je vous supplie de m'envoyer votre nouveau mémoire pour les Calas dès qu'il sera imprimé. Il ne m'appartient point du tout d'écrire sur cette affaire; c'est assez que j'ait obtenu que vous écriviez; l'aventure des Calas donnera lieu sans doute à beaucoup d'écrits; mais pour moi, j'ai rempli tous mes devoirs, en remettant leur cause entre vos mains.

Ne doutez pas, Monsieur, que l'on ne vous présente un exemplaire de l'édition de Corneille; je ne connais point l'édition de mes faibles ouvrages dont vous me parlez; on en achève une actuellement, que j'aurai l'honneur de vous faire parvenir, si la chambre syndicale de Paris ne la vole pas en chemin.

J'ai l'honneur d'être parfaitement

Monsieur

votre très humble et obéissant serviteur

VOLTAIRE.

7480. À PAUL-CLAUDE MOULTOU¹Ferney, 2^e janvier 1763.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, l'esquisse sur la tolérance, c'est-à-dire, à mon gré, sur un des droits les plus sacrés du genre humain. Vous devriez bien rendre cet ouvrage supportable en y ajoutant quelques-unes de vos réflexions, que je vous supplierai de mettre sur un papier séparé. Voici bientôt Genève [...]². Il est essentiel que l'ouvrage paraisse incessamment, parce que l'affaire des Calas va être jugée ce mois-ci; c'est ce que me mande leur avocat M. Mariette.

Puis-je vous demander ce que c'est qu'un *Accord parfait* etc.³ composé par un prétendu capitaine de cavalerie, cité à la page 474 du détestable livre de ce fripon d'abbé de Caveyrac⁴, plus ennemi encore du genre humain que le vôtre? Je me défie des livres qui annoncent quelque chose de parfait; cela n'est bon que pour le parfait maréchal, et pour le parfait confiturié; cependant faites-moi l'amitié de m'envoyer toujours cet *Accord parfait*.

J'ai l'honneur de vous renvoyer les livres que vous avez eu la bonté de me prêter.

Je vous souhaite, Monsieur, au commencement de cette année, toute la félicité que vous méritez.

7481. À JEAN RIBOTE-CHARRON⁵

2 janvier 1763.

Le benêt qui allait prier sur la tombe de Marc-Antoine⁶, n'est pas le seul fou de Toulouse; mais ceux qui ont poursuivi la mort de Jean, sont des fous bien dangereux. Ceux qui disent que la veuve ne réussira jamais se trompent fort. Ceux qui se fâchent contre un citoyen qui a pris le parti de l'innocence, ne sont pas au bout. Les jeux floraux et la Basoche peuvent amuser, mais il faut s'en tenir là, et ne pas faire rouer un homme de bien.

L'affaire de la Calas sera jugée ce mois-ci, et il y a grande apparence que les juges penseront comme tout Paris, et le citoyen tolérant qui a mis cette affaire en train sera assez payé de ses peines, s'il réussit, comme il l'espère, à faire rendre justice.

On ne manquera pas d'envoyer à Montauban les volumes qu'on demande, mais ils ne pourront être prêts que dans un an.

Jean-Jacques est un grand fou d'avoir écrit contre les philosophes tandis qu'il prétendait l'être; ce pauvre original est bien malheureux.

[Adresse :] *À Monsieur / Monsieur Ribote etc. / à Montauban.*

7482. À PHILIPPE DEBRUS¹

3^e janvier [1763].

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous renvoyer la lettre de Mme Calas. M. Mariette m'écrit que sa cause sera décidée infailliblement avant la fin du mois. Je ne doute pas du succès, et je n'en ai jamais douté, parce que je crois qu'il y a encore de l'équité et du bon sens dans le monde; mais si le Conseil n'était pas pour nous, le public ne serait pas pour lui. Le public a porté son arrêt, et les juges de Toulouse seront à jamais en exécration aux honnêtes gens.

[Adresse :] *À Monsieur / Monsieur Debrus / à Genève.*

7483. À CLAUDE-PHILIPPE FYOT
DE LA MARCHE²

À Ferney, 3 janvier 1763.

Mon illustre magistrat, mon respectable ami, j'ai le cœur serré de la lecture de votre second mémoire. Que je vous plains! Que les derniers pas de votre belle carrière sont pénibles! Mais enfin vous êtes sage. Tâchez

de finir cette affaire à quelque prix que ce soit et ménagez-vous des heures heureuses sur la fin de ce jour d'orages qu'on appelle la vie. Je voudrais voir le mémoire de votre adverse partie; et quand je songe que cette adverse partie est un fils, un premier président qui vous doit ce qu'il a et ce qu'il est, je suis bien affligé.

Je vous promets de venir vous voir l'année prochaine, si je suis en vie. Vous savez que jusqu'ici je n'ai pas eu un moment dont je pusse disposer.

Je me flatte que votre procès contre monsieur votre fils vaut mieux que celui que vous entreprenez pour votre dessinateur. Vous en appelez à M. de Caylus, c'est précisément, à ce qu'on me mande, M. de Caylus qui l'a condamné. Pour moi je ne le condamne point, il m'est très indifférent que des figures soient grandes ou petites, et même qu'elles soient bien ou mal faites. On n'examine point les estampes des tragédies qu'on ne peut lire; et les souscripteurs n'ont que trop d'estampes et de papier pour leur argent.

Beaucoup même de souscripteurs n'ont rien donné selon la louable coutume des Français, qui sont riches en paroles et généreux en promesses, tandis que les Anglais sont ordinairement l'un et l'autre en effet.

Venons à présent à notre petite affaire. Le billet que vous m'avez fait à Lyon entre les mains de MM. Tronchin et Camp, ne vaut rien en justice réglée et déréglée, parce que c'est une quittance plutôt qu'un billet, et que certainement monsieur votre fils ne le paierait pas, et que mesdames vos filles seraient en droit de ne le pas payer à Mlle Corneille ou à mes autres hoirs après que notre corps serait rendu aux quatre éléments.

La procuration que vous avez eu la bonté de m'envoyer ne peut suffire parce qu'elle ne spécifie point le temps où je vous ai prêté la somme de vingt mille livres, et qu'elle ne dit pas même que cet argent vous a été prêté.

De plus vous marquez par un petit billet séparé que la date du prêt est omise pour éviter le contrôle. Mais vous savez que les fermiers du domaine exigent toujours les droits de contrôle en province, soit que le contrat soit en règle, soit qu'il paraisse défectueux, et l'acte est nul quand il n'a pas été contrôlé.

Observons encore que la date du prêt étant omise,

l'intérêt de la somme hypothéquée ne pourrait courir que du jour du contrat; et que s'il arrivait ce qu'on appelle un malheur (par courtoisie), à vous et à moi, ce qui peut très bien arriver, quinze ou seize mois d'arrérages seraient infailliblement perdus pour Mlle Corneille ou pour mes héritiers, lesquels ne seront pas riches attendu que je n'ai presque que du viager, et ma terre de Ferney qui est plus agréable qu'utile.

Je soumets toutes ces raisons à votre prudence et à votre amitié, et je vous supplie de vouloir bien faire un acte légal à Paris où l'on ne paie point de droits de contrôle. Je vous envoie le modèle de cet acte qui peut être dressé entre vous et le notaire, sans qu'il soit besoin de ma procuration, et si on en voulait absolument une, je l'enverrais sur-le-champ à la réception de vos ordres.

Il faut que je vous dise tout, pardonnez-le-moi mon respectable ami. Il me revient de plusieurs endroits que votre terre de La Marche ne suffit pas pour remplir les droits prétendus ou à prétendre de monsieur votre fils et de mesdames vos filles. On affecte de répandre que vous vous êtes fait un peu d'illusion dans vos espérances, et qu'on peut abuser de votre facilité. Je ne peux croire qu'ayant si longtemps et si bien décidé des affaires des autres, vous n'avez pas mis dans les vôtres propres toute la clarté et toute la sûreté qui doivent y être.

Je m'en rapporte mon digne magistrat à votre sagesse, à la connaissance parfaite que vous devez avoir de vos affaires; à votre intégrité et à votre compassion pour l'héritière de Corneille, qui n'a de fortune que ces vingt mille livres, et l'espérance vague du produit d'une souscription. Pardonnez-moi je vous en conjure la liberté que je prends de vous donner avis des bruits publics; et n'imputez cette liberté qu'à mon tendre attachement. Je ne peux vous exprimer ma surprise et ma douleur de la conduite de monsieur votre fils envers vous. N'y a-t-il nul accommodement à faire? Le malheureux billet que vous lui avez donné portant approbation et quittance de toute sa gestion ne vous condamnerait-il pas dans la rigueur de la justice, qui n'examine pas si vous avez été surpris ou non, si vous avez signé ou non votre ruine, si vous avez fait cette reconnaissance à la hâte ou avec mûre délibération? Quel recours pourrait avoir un homme de votre âge et de votre rang? Je n'en vois

aucun. *Legem tibi dixisti*¹. Vous mettez en évidence les procédés cruels qu'on a eus avec vous, mais irez-vous plaider contre votre signature ? Encore une fois il ne m'appartient pas de m'ingérer dans vos affaires, et d'oser vous donner un conseil. Je me borne à des souhaits, au vif intérêt que je prends à tout ce qui vous touche et au tendre et respectueux dévouement que je conserverai pour vous toute ma vie.

Je vous proteste que je ne crois aucun des bruits qu'on sème malignement à Dijon. Mais encore une fois j'ai cru qu'il était du devoir de ma respectueuse et tendre amitié de vous en donner avis. On dit que vous avez mis La Marche en vente et que ces fausses rumeurs ont été répandues exprès pour empêcher l'acquisition. Votre ville de Dijon ne vaut pas grand-chose, à ce que les bonnes gens assurent, mais vous n'en êtes que plus respectable pour moi qui vous adore.

V.

Le diable est dans les parlements d'Aix et de Dijon, mais où n'est-il pas ?

7484. À GABRIEL CRAMER²

On a reçu deux feuilles des *Éclaircissements*³ qui ne se suivent pas. La page 16 finit par ce mot *L'histoire*, et la page 17 commence par *ce et déploie*. Ce qui est dans la page 15 est répété dans les pages 16, 17, 18, et 19. L'imprimeur s'est trompé, et a pris sans doute une ancienne feuille *a*, pour la nouvelle.

Au reste, on imprime à Paris ces *Éclaircissements*, mais si Monsieur Cramer veut les ajouter à l'*Histoire générale*, il fera très bien de se dépêcher d'achever cette histoire qui est attendue avec quelque impatience. L'*Errata* est tout prêt. On va en faire un pour les dix volumes qui précédent; mais il serait essentiel de réimprimer *Mariamne* selon la nouvelle leçon, en observant de mettre autant de pages pour la nouvelle *Mariamne* que pour l'ancienne, ce qui est très aisément fait, et ce qui ne nuira pas à l'édition.

Quant au *Traité sur la tolérance*, il paraît que Monsieur Cramer pourra y employer la presse qui a servi

8792 [D12494]. À Pierre Charles, marquis du Plessis-Villette — Au château de Ferney par Genève, 22 mars 1765.	1106
8793 [D12497]. À Charles Bordes — 23 ^e mars 1765, à Ferney.	1107
8794 [D12498]. À Étienne-Noël Damilaville — 23 ^e mars 1765.	1108
8795 [D12499]. À Jean Le Rond d'Alembert — 25 de mars [1765].	1109
8796 [D12500]. À Jean-François Marmontel — 25 ^e mars 1765.	1110
8797 [D12501]. À Étienne-Noël Damilaville — 25 ^e mars 1765.	1111
8798 [D12502]. À Théodore Tronchin — 25 ^e mars 1765.	1112
8799 [D12503]. À Élie Bertrand — 26 ^e mars 1765.	1112
8800 [D12504]. À Claude-Nicolas Le Cat — 26 ^e mars 1765, au château de Ferney par Genève.	1113
8801 [D12505]. À Adrien-Michel-Hyacinthe Blin de Sainmore — 27 ^e mars 1765.	1114
8802 [D12506]. À Anne-Rose Calas — Au château de Ferney par Genève 27 ^e mars 1765.	1114
8803 [D12507]. À François de Chennevières — 27 ^e mars 1765.	1115
8804 [D12508]. À Étienne-Noël Damilaville — 27 ^e mars 1765.	1115
8805 [D12509]. À François de Chennevières — 29 ^e mars 1765.	1117
8806 [D12510]. À Jean-Chrysostome Larcher, comte de La Touraille — 29 ^e mars 1765 au château de Ferney par Genève.	1117
8807 [D12511]. À Étienne-Noël Damilaville — 30 mars [1765].	1118
8808 [D12512]. À Pierre-Laurent Buyrette de Belloy — 31 mars 1765 au château de Ferney.	1119
8809 [D12513]. À Théodore Tronchin — [Mars-avril 1765.]	1120

NOTES

<i>Sigles et abréviations</i>	1123
<i>Notes</i>	1135

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

Ce volume contient :

LES LETTRES DE VOLTAIRE DE JANVIER 1763 À MARS 1765

*Les notes de l'édition définitive
de la correspondance de Voltaire,
établie par Theodore Besterman,
ont été traduites de l'anglais et
adaptées par Frédéric Deloffre*